

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 858

11 mai 2007

SOMMAIRE

Alternativ Demokratesch Reformpartei a.s.b.l.	41167	Mansford Europe Fund I S. à r.l.	41147
Atols Investissements S.à r.l.	41179	MH Germany Property VI S.à r.l.	41146
Automotive Real Estate S.à r.l.	41177	MH Germany Property XIII S.à r.l.	41154
BE.L.Part S.A.	41167	MH Germany Property XI S.à r.l.	41138
Campus	41183	Minimax Mobile Services GmbH & Co. KG	41178
C.A.S. Services S.A.	41180	Mondo International S.A.	41184
Cesa Holding S.A.	41163	Nautifin S.A.	41179
Coller Partners 502 Management S.à r.l.	41169	Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.	41162
Commerciale Abweiler S.A.	41163	Omega Investment Corporation S.A.	41146
CPM Luxembourg S.A.	41184	Omnibuild S.A.	41178
Cypris S.A.	41179	Pioneer Asset Management S.A.	41165
DS Life Value Portfolio S.A.	41164	R.E. TBO S.A.	41161
Dynamic Maritime S.A.	41178	Revesta S.A.	41180
Elsa S.A.	41183	Ruppert S.à r.l.	41163
Eurinvest Partners S.A.	41182	Secoplus S.à r.l.	41180
Euro Piling S.A.	41183	Skuld Re II S.A.	41184
Feni Holding S.A.H.	41182	Tel Up SA	41162
Hydinvest S.A.	41146	Thiser Holding S.A.	41180
ING (L) Patrimonial	41177	TS Metropolis S.à r.l.	41147
International Business Organization Hold- ing S.A.H.	41163	Vivimus Holding S.A.	41182
LDP, Luxembourgeoise des Participations S.à r.l.	41181	VPA Holding S.A.	41169
Magnetar Capital Fund Luxembourg II ...	41138	WP Roaming Holdings S.A.	41154

MH Germany Property XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.079.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 mars 2007:

1. que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

2. que M. Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007040443/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Magnetar Capital Fund Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.923.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of January,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MAGNETAR CAPITAL MASTER FUND, LTD, a company duly incorporated and validly existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Monetary Authority.

Here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is MAGNETAR CAPITAL FUND LUXEMBOURG II.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, instruments, derivatives swaps, undertakings, entitlements, patents and licenses, or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without engaging in activity covered by the law of 5 April 1993, as amended, relating to the financial sector.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II- Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- The redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;
- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III- Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one Type A manager and one Type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one Type A manager and at least one Type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV- Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V- Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on 31st of December, with the exception of the first financial year that shall start today and end on 31st of December 2007.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by MAGNETAR CAPITAL MASTER FUND, LTD, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST in Luxembourg on the 5th of January 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr Paul A. Smith, residing in 1842 Richmond Lane, Long Grove, IL, USA 60047; born on June 18, 1962 in Philadelphia, PA, USA, and

- Mr Peter G. Streinger, residing in 785 Zoenoke Road, New Canaan, CT USA 06840, born on January 11, 1957 in Buenos Aires, Argentina;

are each appointed as type A manager for an undetermined duration;

- Mr Stewart Kam Cheong, residing in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, born on July 22, 1962 in Port Louis (Mauritius)

is appointed as type B manager for an undetermined duration

2) The registered office of the Company shall be established at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit janvier,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MAGNETAR CAPITAL MASTER FUND, LTD, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïman, enregistrée auprès de Cayman Monetary Authority.

Ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est MAGNETAR CAPITAL FUND LUXEMBOURG II.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, effets, produits financiers dérivés, «swaps», promesse, habilitation, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois s'engager dans une activité entrant dans le champ d'application de la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée, relative au secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars américains), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars américains) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique. Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- Le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- Le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;

- Les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III- Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de Type A et au moins un gérant de Type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV- Assemblée Générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V- Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par MAGNETAR CAPITAL MASTER FUND, LTD, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par la banque SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST à Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1)- Mr Paul A. Smith, citoyen américain, résidant au 1842 Richmond Lane, Long Grove, IL, USA 60047; né le 18 juin 1962 à Philadelphie, PA, USA, et

- Mr Peter G. Streinger, citoyen américain, résidant au 785 Zenoque Road, New Canaan, CT USA 06840, né le 11 janvier 1957 à Buenos Aires, Argentine;

sont chacun nommés gérants de Type A pour une période indéterminée; et

- Mr Stewart Kam Cheong, résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice)

est nommé gérant de Type B pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 2007, vol. 157s, fol. 37, case 12. — Reçu 192,22 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007037957/242/422.

(070034537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

MH Germany Property VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.849.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 mars 2007:

1. que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

2. que M. Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007040441/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Omega Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.273.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 12 mars 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007040476/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02285. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Hydinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.295.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 12 mars 2007.

B. Schoonbroodt

Administrateur A

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Administrateur B

Référence de publication: 2007040475/695/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02282. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Mansford Europe Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.475,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.437.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 mars 2007:

1. que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

2. que M. Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007040442/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

TS Metropolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 125.052.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TS EUROPEAN VI HOLDINGS (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 117.194,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 20th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TS METROPOLIS S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The managers of the Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) shareholders in the Company, (ii) none of the shareholders in the Company will be a natural person, and (iii) following any transfer of shares, clauses of the points (i) and (ii) of this paragraph will remain satisfied. For the avoidance of doubt this paragraph operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund for German tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or delict (and will not seek to pursue any such action) against either the assets of the Company, the managers or the Company in the event that this paragraph is breached or amended.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager (s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, TS EUROPEAN VI HOLDINGS (LUX) S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

41150

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Managers:

- Mr Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Miss Geraldine Copeland-Wright, Senior Director European Counsel, born on March 25, 1971, in Leeds (United Kingdom), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr Jerry I Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Robert J Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom;
- Ms Candace Valiunas, Senior Director European Portfolio Management, born on April 15, 1952, in New York (United States of America), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr James Arthur Rosenthal, Senior Managing Director & Chief Financial Officer, born on the 12th of May 1953 in New York (United States of America), residing at &148, 5th Avenue, New York, NY 10128, United States of America.

Category B Manager:

- Mr Marcel Stephany, Company Director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS EUROPEAN VI HOLDINGS (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.194,

ici représentée par M. Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination TS METROPOLIS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les gérants de la Société s'assureront qu'à tout moment (i) il n'y aura pas plus de trente (30) associés présent dans le capital de la Société, (ii) qu'aucun des associés de la Société ne sera une personne physique, et (iii) que suite à tout transfert de parts sociales les dispositions (i) et (ii) seront respectées. L'objet du présent est de permettre à la Société d'être qualifiée de «fond spécial étranger» au regard des autorités fiscales allemandes. En cas de non respect ou de modifications des dispositions du paragraphe précédent, aucune action en responsabilité civile ou délictuelle contre la Société ou les gérants de la Société ne pourra être engagée par les associés de la Société.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il

est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TS EUROPEAN VI HOLDINGS (LUX) S.à r.l., désignée ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A :

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;

- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;

- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- Mme Katherine Farley, Administrateur délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012 -4435, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni;

- Mme Candace Valiunas, Administrateur gestion de portefeuille européen, née le 15 avril 1952 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;

- M. James Arthur Rosenthal, Administrateur-délégué, né le 12 mai 1953 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1148, 5^{ème} Avenue, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157S, fol. 86, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007040337/211/361.

(070036311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

MH Germany Property XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.076.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique date du 2 mars 2007:

1. que la démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 février 2007 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

2. que M. Frank Walenta, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007040445/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) WP ROAMING IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by Luxembourg law, having its registered office at 9, rue St Zithe, L-2763 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number R.C.S. Luxembourg B 109.441,

represented by M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 8 February 2007.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which it forms as follows:

Art. 1. Form, name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of WP ROAMING HOLDINGS S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand (31,000) Euro divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten (10) Euro per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of the month of May in each year at 10.00 am and for the first time in 2008.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2007.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment €
WP ROAMING IV S.à.r.l.	3,100	31,000
Total:	3,100	31,000

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Sole shareholder's resolution

The above named person, representing the entire subscribed capital resolved to take the following resolutions:

First resolution

The following persons have been appointed directors until the next annual general meeting to be held in May 2008:
Mr John Dejans, Manager, professionally residing at 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, born in Aarschot (Belgium), on November 17, 1966.

Mr Michael Verhulst, Manager, professionally residing at 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, born in Almelo (The Netherlands), on August 25, 1969.

Mr Richard Brekelmans, Manager, professionally residing at 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, born in Amsterdam (The Netherlands), on September 12, 1960.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor until the next annual general meeting to be held in May 2008:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Third resolution

The registered office is fixed at 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) WP ROAMING IV S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, créée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue St Zithe, L-2763 Luxembourg et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 109.441,

représentée par M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 8 février 2007.

La procuration qui a été donnée, signée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société qu'elle forme comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est établi par la présente par le souscripteur et toute autre personne qui deviendra actionnaire une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de WP ROAMING HOLDINGS S.A.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 €) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis à l'actionnaire. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant des procurations adéquates à cette fin. Le transfert pourra également être effectué par la délivrance du certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

La Société peut également racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Chaque actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires au moyen d'une vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une telle participation, ou la tenue d'une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne ou la tenue d'une assemblée en personne.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 2008.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Au cas, où la Société a un actionnaire unique, la Société est administrée par un administrateur unique, dans tous les cas les décisions seront valablement prises par un tel administrateur.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion et par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre la même année, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun de déclarer des dividendes.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes selon les conditions établies par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement €
WP ROAMING IV S.à.r.l.	3.100	31.000
Total:	3.100	31.000

Les actions ont toutes été entièrement libérées; preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille neuf cents euros.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Résolution de l'associé unique

La personne prémentionnée, représentant l'entière du capital souscrit a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra au mois de mai 2008:

Monsieur Johan Dejans, Gérant, demeurant professionnellement au 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, né à Aarschot (Belgique), le 17 novembre 1966.

Monsieur Michael Verhulst, Gérant, demeurant professionnellement au 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, né à Almelo (Pays-Bas), le 25 août 1969.

Monsieur Richard Brekelmans, Gérant, demeurant professionnellement au 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 12 septembre 1960.

Deuxième résolution

A été nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra au mois de mai 2008:

DELOITTE S.A, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société a été fixé au 9, rue St Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, cette partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. Esteves, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 157S, fol. 93, case 9. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007039306/242/415.

(070035769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

R.E. TBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.341.

Nous soussignés CD-SERVICES Sàrl, ayant notre siège social à Luxembourg, déclarons démissionner de notre poste de commissaire aux comptes au sein de la société R.E. TBO S.A. avec effet au 16 juin 2003.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

CD-SERVICES Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007039965/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Tel Up SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.451.

Par la présente, la SOCIETE RESTO MIXTE S.à.r.l. présente sa démission en tant qu'administrateur de la société TEL-UP S.A., société anonyme, domiciliée au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.451 avec effet au 19 juin 2006.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

M^e C. Martins Costa

Le curateur de la Société

Référence de publication: 2007039966/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.405.

I.

Mit Wirkung zum 31. Dezember 2006 hat Herr Dr. Hans Vieregge sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A. niedergelegt und ist in den Ruhestand getreten.

II. Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, vom 30. Januar 2007.

In den Verwaltungsrat werden gewählt: Herr Dr. Stephan-Andreas Kaulvers, Vorsitzender des Vorstandes BREMER LANDESBANK, und Herr Christoph Schulz, Mitglied des Vorstandes NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE, jeweils mit Wirkung vom 1. Februar 2007.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Dr. Hannes Rehm,

Vorsitzender des Vorstandes NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover,

Dr. Gunter Dunkel,

Mitglied des Vorstandes NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover,

Hans Hartmann,

Administrateur-Délégué NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A. geschäftsansässig 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,

Dr. Stephan-Andreas Kaulvers,

Vorsitzender des Vorstandes BREMER LANDESBANK geschäftsansässig Domshof 26 D-28195 Bremen,

Walter Kleine,

Vorsitzender des Vorstandes SPARKASSE HANNOVER geschäftsansässig Aegidientorplatz 1 D-30159 Hannover,

Jürgen Kösters,

Mitglied des Vorstandes NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover,

Christoph Schulz,

Mitglied des Vorstandes NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover,

Dirk Vormberge,
Administrateur-Directeur NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A. geschäftsansässig 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, 1. März 2007.

H. Hartmann / Dr. Ursula Hohenadel
Sitzungsleiter / Protokollführerin

Référence de publication: 2007039950/1984/43.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Ruppert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5435 Oberdonven, 5, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.191.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2007

Ordre du jour:

1. Désignation de Monsieur Ruppert Paul comme gérant chargé

Décision

Les associés de la société RUPPERT s.à r.l. (autorisation N ° 110444) sis à 5, rue de la Moselle, L-5435 Oberdonven, ont décidé à l'unanime la nomination de Monsieur Ruppert Paul, associé, comme gérant chargé de la gestion quotidienne avec signature exclusive pour le domaine du débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Oberdonven, le 5 mars 2007.

M. Ruppert / M. Ruppert / P. Ruppert / P. Ruppert.

Référence de publication: 2007039964/7485/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03379. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Commerciale Abweiler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 53.947.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 8 mars 2007

L'assemblée a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur et de l'administrateur-délégué:

Madame Maryvone Vanez, 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN • NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007039998/1132/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Cesa Holding S.A., Société Anonyme Holding,

(anc. International Business Organization Holding S.A.H.).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.264.

—
L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERNATIONAL BUSINESS ORGANIZATION HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.264, constituée suivant acte reçu le 21 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 318 du 10 septembre 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Reiner Van Tilborg, administrateur, demeurant à Malaga, Espagne.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale de la société en CESA HOLDING S.A.
- 2) Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3) Démission de Monsieur Willem Van Cauter de son poste d'administrateur.
- 4) Nomination de Monsieur Reiner Van Tilborg en son remplacement.
- 5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en CESA HOLDING S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de CESA HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Willem Van Cauter de son poste d'administrateur et lui donne décharge entière et définitive pour l'exécution de son mandat à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Reiner Van Tilborg, demeurant à Avenida Sor Teresa Prat 101, 29004 Malaga, Espagne, en son remplacement. La durée de son mandat est de 6 ans.

Monsieur Reiner Van Tilborg est également nommé administrateur-délégué de la société pour la même période et pourra engager la société sous sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. Van Cauter, R. Van Tilborg, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 55, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007040256/211/54.

(070037218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

DS Life Value Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.195.

Im Jahre zweitausendundsieben, den zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz in Niederanven.

Wird die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft DS LIFE VALUE PORTFOLIO S.A. mit Gesellschaftssitz in L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall (R.C.S. Luxembourg B 103.195) abgehalten welche am 27. September 2004 vor dem unterzeichnenden Notar in Luxemburg gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1221 vom 30. November 2004.

Als Vorsitzender der ausserordentlichen Generalversammlung amtiert Frau Sabine Hinz, Anwältin, wohnhaft zu Luxemburg

Als Schriftführer wird bestellt Herr Nicolas Ronzel, Jurist, mit Geschäftsadresse in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt als Stimmzähler Herrn Stanislas Bunetel, Jurist, mit Geschäftsadresse in Luxemburg.

Nachdem die Versammlung somit beschlussfähig ist, bittet der Vorsitzende den Notar das Folgende festzuhalten:

(A) Dass die Tagesordnung der Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

Änderung von Artikel 16 der Satzung, um das Datum der jährlichen Generalversammlung vom 28. Februar um 10 Uhr auf den 30. Mai um 10.00 Uhr zu verlegen.

(B) Sind anwesend oder vertreten die Aktionäre aufgeführt auf der Anwesenheitsliste welche vor der Sitzung von jedem Aktionär oder dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wurde. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Aktien vertreten sind.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die anwesenden Parteien und den unterzeichnenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit ihr einregistriert zu werden.

(C) Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind und diese erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben und auf eine formelle Einberufung verzichtet zu haben waren Einberufungen hinfällig.

(D) Somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung von Artikel 16 der Satzung, um das Datum der jährlichen Generalversammlung vom 28. Februar um 10 Uhr auf den 30. Mai um 10.00 Uhr zu verlegen.

Somit lautet Artikel 16 nach der Änderung wie folgt:

« **Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung findet am 30. Mai um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Luxemburg statt. Falls dieser Tag auf einen Feiertag fällt, so findet die jährliche Generalversammlung am darauffolgenden Tag statt.

Ausserordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder ausserhalb des Grossherzogtums Luxemburg einberufen werden.»

Da die Tagesordnung hiermit erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Versammlung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 900,- (neun hundert Euros).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Hinz, N. Ronzel, S. Bunetel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, vol. 158S, fol. 8, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 8. März 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007040236/202/54.

(070037237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Pioneer Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 57.255.

En date du 16 octobre 2006, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:
d'accepter les démissions suivantes:

- Monsieur Dominik Kremer;

- Monsieur Ernest Cravatte;
- Monsieur Sandro Pierri;
- Monsieur Mauro Casati;
- Monsieur Matteo Germano;
avec effet au 20 novembre 2006.
de nommer

- Monsieur Marc Bayot, né le 2 octobre 1937 à Bruxelles (Belgique), avec adresse à 5, rue H. J. Coenen, B-1160 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Ulrich Binninger, né le 30 août 1966 à Trèves (Allemagne), avec nouvelle adresse professionnelle à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Monsieur Robert Richardson, né le 25 juin 1963 à Boston (Etats-Unis), avec adresse professionnelle à 1, George's Quay, Dublin 2, Irlande;

- Monsieur Enrico Turchi, né le 20 octobre 1959 à Carrara (Italie), avec nouvelle adresse professionnelle à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 20 novembre 2006 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

de modifier l'adresse des délégués à la gestion journalière

- Monsieur Ulrich Binninger, né le 30 août 1966 à Trèves (Allemagne), avec nouvelle adresse professionnelle à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Monsieur Enrico Turchi, né le 20 octobre 1959 à Carrara (Italie), avec adresse nouvelle professionnelle à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En date du 18 décembre 2006, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission suivante:

- Monsieur Franco Leccacorvi avec effet au 23 novembre 2006;

de nommer

- Monsieur Silvio Asti, né le 18 août 1955 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle à via San Prospero, 1, I-20121 Milano, Italie

en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet au 18 décembre 2006 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Depuis lors, le conseil d'administration est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Marc Bayot, avec adresse à 5, rue HJ. Coenen, B-1160 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Ulrich Binninger, avec adresse professionnelle à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Monsieur Robert Richardson, avec adresse professionnelle à 1, George's Quay, Dublin 2, Irlande;

- Monsieur Enrico Turchi, avec adresse professionnelle à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Monsieur Silvio Asti, avec adresse professionnelle à via San Prospero, 1, I-20121 Milano, Italie

- Monsieur Rémy Kremer, avec adresse à 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg;

- Monsieur Sebastiano Bazzoni, avec adresse professionnelle à 1, George's Quay, Plaza George's Quay, Dublin 2, Irlande;

- Monsieur Angelo Forloni, avec adresse à 6, Galleria San Carlo, I-20122 Milan, Italie;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007040031/250/54.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01371. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

BE.L.Part S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.349.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Strassen le 28 février 2007

*Résolutions**Première Résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Mark Klabin de son mandat d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué.

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur et Administrateur-Délégué remplaçant Monsieur Patrice Jean Pierre Lagnaux, administrateur de sociétés, né le 16 septembre 1962 en Suisse, demeurant à 8044 Zürich, 16 Neuhausstrasse.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 juin 2010

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Pour extrait sincère et conforme

C. Alves Silva / M. I. Florange

Référence de publication: 2007040026/553/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

ADR, Alternativ Demokratesch Reformpartei a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 9, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg F 6.963.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jeff Engelen, employé privé, demeurant à L-9772 Troine, maison 54,
- 2.- Monsieur Gast Giberyen, député, demeurant à L-5752 Frisange, 13, rue Hau,
- 3.- Monsieur Robert Mehlen, député, demeurant à L-6850 Manternach, 2, Kiiirchewee,
- 4.- Monsieur Roy Reding, avocat à la Cour, demeurant à L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem,

Comme membres fondateurs, lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une association sans but lucratif qu'ils déclarent constituer entre eux et tous ceux qui deviendront membres par la suite:

Chapitre I^{er} : Dénomination, Siège, Durée et Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée ALTERNATIV DEMOKRATESCH REFORMPARTEI a.s.b.l., en abrégé ADR.

Le siège est établi à L-1945 Luxembourg, 9, rue de la Loge.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 2. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps.

Art. 3. L'association a pour but de protéger et de gérer tous droits intellectuels du parti ADR, tous autres bien meubles de quelque nature qu'ils soient, ainsi que d'acquérir et de gérer un ou plusieurs immeubles pour le mettre à disposition du parti ADR.

Chapitre II: Membres

Art. 4. L'association se compose de membres actifs, à agréer par le Conseil d'Administration, qui admettent l'objet de l'association et qui doivent être membres du Comité National du parti ADR.

Lorsqu'une personne perd la qualité de membre du comité national du parti ADR, elle perd d'office sa qualité de membre de l'association.

Chapitre III: Le Conseil D'Administration

Art. 5. Le Conseil d'Administration se compose de cinq membres au moins qui ont un mandat de cinq ans.

Art. 6. Pour être membre du Conseil d'Administration, il faut être membre du Comité Exécutif du parti ADR.

Art. 7. La distribution des charges se fait au sein du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration représente l'association vis-à-vis des tiers et est engagé par deux signatures dont celle du/de la président(e) conjointement avec celle d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Chapitre IV: Le Conseil de surveillance

Art. 9. Les activités tant administratives que financières sont surveillées par le Conseil de Surveillance. Il contrôle la comptabilité de l'association et présentera un rapport à l'assemblée générale appelée à voter sur les comptes sociaux. Le mandat des membres du Conseil de Surveillance est fixé à cinq années. Le Conseil de Surveillance se compose de trois membres du Comité National, qui ne sont pas membres du Comité Exécutif, à désigner par l'assemblée générale de l'association.

Chapitre V: L'Assemblée générale

Art. 10. Les membres actifs se réunissent en Assemblée Générale ordinaire au cours du premier semestre de l'année civile. La date de l'Assemblée Générale est fixée par le Conseil d'Administration qui convoque les membres et fixe l'ordre du jour. La convocation avec l'ordre du jour doit parvenir aux membres actifs au moins huit jours avant la réunion.

Art. 11. Sont de la compétence de l'Assemblée Générale:

- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration,
- la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance,
- l'approbation des activités,
- l'approbation des comptes,
- la modification des statuts,
- la dissolution volontaire de l'association,
- la fixation des cotisations,
- la décision sur les sujets qui ne sont pas prévus dans les statuts.

L'assemblée est valablement constituée si plus de la moitié des membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée avec le même ordre du jour est convoquée dans la huitaine. Cette assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 12. Toutes les décisions sont prises à la majorité simple, à l'exception des cas prévus par la loi. En cas de parité des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 13. Une assemblée générale peut être convoquée:

- par le Conseil d'Administration,
- sur demande écrite d'au moins un tiers des membres.

Chapitre VI: Recettes

Art. 14. Les recettes de l'association consistent dans:

- le financement des activités faites pour le compte du parti ADR, sur la base d'une convention entre le parti et l'A.S.B.I.,
- les loyers perçus,
- les dons, subsides, subventions de toutes sortes,
- les cotisations des membres,
- les recettes des manifestations et activités diverses.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

Les cotisations à fixer annuellement par l'assemblée générale ne peuvent dépasser le montant de cinq cents euros (EUR 500,-).

Chapitre VII: Divers

Art. 15. En cas de dissolution, l'actif de l'association sera distribué au parti ADR.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il est renvoyé à la loi régissant les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Engelen, G. Gibéryen, R. Mehlen, R. Reding, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, vol. 32CS, fol. 2, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007040344/227/86.

(070036314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

VPA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.922.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- M. Benoit Sirot et M. Georges Deitz ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg ont été élus administrateurs. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007040353/799/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Coller Partners 502 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.043.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the first of February.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

COLLER INTERNATIONAL PARTNERS V-A, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at Clifton House, 75 Fort Street, P.O. Box 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 17525, here represented by Catherine Pogorzelski, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 30, 2007 in Guernsey.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name COLLER PARTNERS 502 MANAGEMENT S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, collateral ban obligations and other debt instruments, options, warrants, forwards, futures, swaps and other types of derivative instruments related to any type of underlying asset, commodity, price, rate or index, and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation**Art. 7. Managers.**

7.1 The Company is managed by two managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. One manager shall be appointed as administrative manager in charge of all administrative matters pertaining to the Company. The second manager shall be appointed as technical manager in charge of all asset management matters pertaining to the Company and shall have exclusive authority over the investment decisions of the Company. The managers need not to be partners.

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of either the administrative manager or the technical manager, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and within the limits of their respective scope of action and power.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 For any matters falling outside the administrative and the asset management activities of the Company, the technical manager and the administrative manager shall meet as a board.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if both members are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing the other manager as his proxy.

9.6 Resolutions of the board of managers are validly taken by unanimous vote. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by both managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by both managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound by the single signature of each manager acting within the limits of its powers and by the joint signature of both managers for all other matters.

10.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.3. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the administrative manager shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, COLLER INTERNATIONAL PARTNERS V-A, L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- COLLER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered under number 29942 in the Register of Companies incorporated with Limited Liability kept at Her Majesty's Greffier, The Greffe, Royal Court House, St Peter Port, Guernsey, as technical manager of the Company;

- Mr Cédric Raths, private employee, born in Bastogne, Belgium on April 9, 1974, with professional address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, as administrative manager of the Company; and

- Mr Matthijs Bogers, private employee, born in Amsterdam, the Netherlands on November 24, 1966, with professional address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, as administrative manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Declaration

The Company will be treated as a partnership for US tax purposes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COLLER INTERNATIONAL PARTNERS V-A, L.P., un limited partnership de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Clifton House, 75 Fort Street, P.O. Box 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, British West Indies, et immatriculé au Registre des Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 17525, dûment représenté par Catherine Pogorzelski, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2007 à Guernesey.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination COLLER PARTNERS 502 MANAGEMENT S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, titres de créance garantis et tous autres instruments financiers, options, warrants, valeurs à terme, opérations à terme, swaps et autres types d'instruments dérivés reposant sur tous types d'actifs sous-jacents, marchandises, prix, taux ou index, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérants.

7.1. La Société est gérée par deux gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Un gérant sera nommé gérant administratif et sera en charge de toutes les matières administratives relatives à la Société. Le deuxième gérant sera nommé gérant technique, en charge de toutes les matières relatives à la gestion des actifs de la Société et aura l'autorité exclusive concernant les décisions relatives aux investissements de la Société. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant administratif ou du gérant technique, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et entrant dans les limites de leurs actions et pouvoirs respectifs.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par les gérants de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Pour toute matière n'entrant pas dans les activités de gestion administrative et de gestion des actifs de la Société, le gérant technique et le gérant administratif se réuniront en conseil de gérance.

9.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit l'autre gérant comme son mandataire.

9.6. Les décisions du conseil de gérance sont prises à l'unanimité. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par chacun des gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8. Les résolutions circulaires signées par chacun des gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée par la signature unique de chaque gérant agissant endéans les limites de leur pouvoir respectif et par leur signature conjointe en tout autre matière.

10.2. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.3. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant administratif dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, COLLER INTERNATIONAL PARTNERS V-A, L.P., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500,-).

La somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- COLLER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, une société de droit du Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, immatriculée sous le numéro 29942 au registre des sociétés constituées avec une responsabilité limitée, tenu auprès du greffier de sa Majesté, Le Greffe, Chambre de la Cour Royal, St Peter Port, Guernesey, en tant que gérant technique de la Société;

- M. Cédric Raths, employé privé, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en tant que gérant administratif de la Société; et

- M. Matthijs Bogers, employé privé, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en tant que gérant administratif de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Déclaration

La Société sera considérée comme «partnership» d'un point de vue fiscal aux Etats-Unis.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pogorzelski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 8 février 2007. REM 2007/282. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007040348/5770/407.

(070036076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.401.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 janvier 2007 à Luxembourg

Conseil d'Administration:

Ratification de la cooptation en date du 15 mars 2006 de Monsieur Philippe Gusbin, 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Nomination de Monsieur Philippe Gusbin, 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Reconduction du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Odilon De Groot, 3, Papestraat, B-9320 Aalst, Belgique
- Monsieur Jean Sonnevile, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique
- Monsieur Christiaan de Haan, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique,
- Monsieur Paul Suttor, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Démission de Monsieur Philippe Catry en date du 15 mars 2006

Réviseur d'Entreprises:

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 septembre 2007.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007040023/5911/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070036286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Automotive Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 415.841,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 21 février 2007

En date du 21 février 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Mark Fenchelle, de son mandat en tant que gérant de classe A de la Société;
- de nommer Monsieur Robert Barnes, banker né le 20 octobre 1957 à Rinteln en Allemagne, demeurant à Merrill Lynch, 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni et

Monsieur Kendall Young, né le 9 novembre 1960 à Californie aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, Etats-Unis d'Amérique;

en tant que nouveaux gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée et

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Robert Barnes, gérant de classe A;
- Monsieur Kendall Young, gérant de classe A et

- Monsieur Guy Harles, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

AUTOMOTIVE REAL ESTATE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007040019/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Minimax Mobile Services GmbH & Co. KG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.573.

Le bilan de clôture de liquidation au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007040565/1053/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Omnibuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 65.713.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mars 2007.

Pour OMNIBUILD S.A.

J. Reuter

Référence de publication: 2007040474/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02118. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Dynamic Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.418.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 février 2007 que:

* Les mandats des membres du Conseil d'Administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62.985;

- Madame Gabriele Ostendorf, née le 21 avril 1948 à Cloppenburg (Allemagne), demeurant à D-23669 Klein Timmendorf (Allemagne), Birkenhain 4;

- Monsieur Klaus Ostendorf, né le 12 juillet 1946 à Cloppenburg (Allemagne), demeurant à D-23669 Klein Timmendorf (Allemagne), Birkenhain 4.

* Le mandat du Commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.204.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040323/1285/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Nautifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.758.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040513/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01235. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Atols Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.922.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2007040477/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03316. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Cypris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.473.

*Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 14 septembre 2005 à 11.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- Madame Colette Isebaert, Messieurs Stéphane Biver et Jean-Pierre Higuët sont reconduits dans leur mandats d'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

- d'aviser le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg que les données concernant les administrateurs doivent être modifiées comme suit:

* Monsieur Stéphane Biver demeure professionnellement 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg

* Monsieur Jean-Pierre Higuët demeure professionnellement 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg

- de remplacer Monsieur Frédéric Deflorenne dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de nommer en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes, la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040426/4286/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Revesta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 29.807.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040516/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01540. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Secoplus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 83.269.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mars 2007.

Pour SECOPLUS s.à r.l.

J. Reuter

Référence de publication: 2007040473/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02117. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Thiser Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.854.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040515/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01542. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 février 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CAS SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- d'accepter la démission de Monsieur Hans Van de Sanden en tant qu'Administrateur et qu'Administrateur-Délégué de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2007

- d'accepter la démission de Monsieur Doeke Van der Molen en tant que Fondé de Pouvoirs A avec effet au 28 février 2007;

- de nommer Monsieur Doeke Van der Molen en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2007, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Doeke Van der Molen

Robert Kimmels

Michel Van Krimpen

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Séverine Canova

Alexandra Petitjean

Alan Botfield

Fabrice Geimer

Hille-Paul Schut

Ton Zwart

Marc Torbick

Thijs Van Ingen

Mark Beckett

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Gilles Lecomte

Audrey Raphael

Laetitia Ambrosi

Davy Beaucé

Valérie Ingelbrecht

François Cottong

Jacques de Patoul.

Luxembourg, le 20 février 2007.

H. Van de Sanden

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007040361/710/43.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

LDP, Luxembourgeoise des Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 90.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040510/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01784. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Eurinvest Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8369 Hivange, 3, rue de Kahler.
R.C.S. Luxembourg B 42.580.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 décembre 2006

Le 19 décembre 2006 à 11h00 Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme EURINVEST PARTNERS S.A. se sont réunis en Assemblée Générale statutaire.

...

10^o Divers

L'Assemblée est informée par le Conseil d'Administration qu'il avait, comme entériné en sa séance du 26 octobre 2006, après obtention de l'accord reçu de la CSSF en date du 7 août 2006 sur cette proposition, décidé de remplacer la firme PricewaterhouseCoopers par la firme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. en tant que réviseur d'entreprise de notre société à partir de l'exercice se clôturant le 30 septembre 2006.

Ce remplacement ne vise en rien la qualité des travaux fournis par PWC qui ont toute notre estime, et est uniquement motivé par le fait que BDO a pu nous proposer son concours pour € 8.000,- à € 10.000,- par an de moins que PWC.

Le Conseil a l'honneur de demander à l'Assemblée un vote de confiance quant à l'attitude ainsi adoptée.

Ce vote de confiance est acquis, et la désignation de la firme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. en tant que réviseur d'entreprises de notre société à partir de l'exercice se clôturant le 30 septembre 2006 en remplacement de la firme PricewaterhouseCoopers initialement désignée, entérinée et votée par 74,84 % des voix, soit les voix des actionnaires LESSIUS VENTURES NV, Alain Goyens, Omer Peremans, Hermanus Vangronsveld, Luciano Michetti, Jan Bonroy, ATLAS HOLDING CVA, et Raymond Goebbels (25,16% des voix s'abstenant)

Le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

D. Moens / R. Goebbels

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007039949/4278/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03523. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Vivimus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 107.064.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 14 février 2007 a pris acte du changement de la dénomination sociale du commissaire aux comptes de SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. en EWA REVISION S.A. avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007040025/1031/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Feni Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 33.791.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 décembre 2006

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 25 octobre 2006, de son poste d'administrateur:
- de Monsieur Christophe Blondeau, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
 - de Monsieur Romain Thillens, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
 - de Monsieur Nour-Eddin Nijar, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions des administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Grégory Mathieu, né le 28 octobre 1977 à Huy (Belgique) demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 25 octobre 2006, de son poste de commissaire aux comptes de la société, la société HRT REVISION, S.à r. l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

4) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, la société A.A.C.O. (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.833, avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

5) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FENI HOLDING S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2007040359/7479/35.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02878. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Elsa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 56.510.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040521/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01539. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Euro Piling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040508/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01781. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Campus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8268 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.119.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040582/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

CPM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 96.866.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1289 du 4 décembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

CPM LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007040579/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01792. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

Skuld Re II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.068.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 18 décembre 2006

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Pierre Metzler, Avocat, domicilié professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040189/4685/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

Mondo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 37.668.

—
Il est porté à l'attention du public que l'adresse de Monsieur Johannes Rongen, délégué à la gestion journalière, est désormais la suivante:

Zone Industrielle, L-3895 Foetz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007039994/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.
